



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 21 novembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 15 novembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération affichée en mairie le 28 novembre 2024

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Adrien MALAIZE ayant donné procuration à Pascal NYS
Sabine HONORE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT
Rafik BZIOUI ayant donné procuration à Francis VERCAMER



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr

DEL/2024/AS/98

**VALIDATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA
T.F.P.B. DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA
VILLE ET DES PRIORITES D'ACTIONS DES BAILLEURS
2025-2030**

La ville de Hem compte 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville, à savoir les quartiers :

- Hauts Champs
- Longchamp
- Lionderie
- Trois Baudets
- Trois Fermes

A ce titre, ces quartiers bénéficient tous d'une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (G.U.S.P.) qui vise à améliorer le cadre de vie quotidien des habitants par la mise en place d'une démarche partenariale incluant les villes, la Métropole Européenne de Lille, les bailleurs sociaux, les représentants de l'Etat, les acteurs associatifs et les habitants.

Cette démarche de G.U.S.P. prend notamment appui sur la loi des Finances qui prévoit qu'un régime d'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) s'appliquera aux bailleurs sociaux possédant du patrimoine dans un quartier prioritaire.

Pour bénéficier de cette mesure, les bailleurs sociaux qui en sont propriétaires doivent être signataires du contrat de ville et d'une convention d'utilisation de cet abattement.

En contrepartie, les bailleurs sociaux concernés doivent réinvestir chaque année le montant de l'abattement TFPB dans des actions relevant de la démarche GUSP (renforcement du nettoyage des parties communes, petits travaux d'amélioration du cadre de vie, etc.).

L'article 73 de la Loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de Finances pour 2024 prévoit la reconduction du dispositif pour les impositions établies au titre des années 2025 à 2030.

Dans le périmètre Q.P.V. de Hem, Vilogia dispose de 1 651 logements. A ce titre, ce bailleur bénéficiera d'une exonération fiscale et, ce, annuellement.

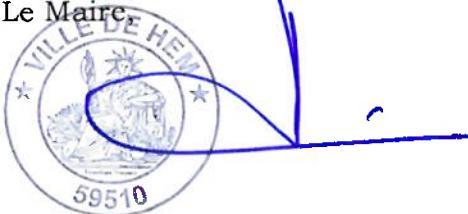
Cette somme doit être réinvestie sur la base d'une convention partenariale et d'un plan priorisant les actions à mener dans les Q.P.V., inspiré par le plan G.U.S.P. communal.

Vu l'avis de la commission Actions Sociales, Logement et Politique de la Ville en date du 6 novembre 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la priorisation des actions à mener par Vilogia et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation par Vilogia de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville de Hem, ainsi que de signer tout document afférent à cette opération.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an,
Pour copie conforme,

Le Maire,



DGS